



## Refus paiement funérailles parent...

Par **sarahm88**, le **12/05/2014** à **16:09**

Bonjour,

En cas de décès d'un parent, est-on obligé de payer les funérailles de celui-ci ?

Pour faire bref, je n'ai plus aucun rapport avec ma mère (qui n'en n'a jamais été une...) depuis 5 ans, et c'est très bien comme cela, mais je serai vraiment dégoûtée d'avoir à verser le moindre centimes à une personne aussi ignoble.

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **12/05/2014** à **21:07**

Bonjour,

En premier lieu, les frais d'obsèques sont pris sur la succession.

Si celle-ci est insuffisante, les enfants sont effectivement tenus de payer, les frais d'obsèques étant considérés comme des obligations alimentaires.